



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 12 juin 2023

N° 2023/06-21

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION
CASTELNAU TENNIS DE TABLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI DOUZE JUIN à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO, représentée par Marie-Hélène WEBER
Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER
Cécile NEGRIER, représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

ABSENTS EXCUSÉS :

Frédéric FAIVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023

N° 2023/06-21

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION
CASTELNAU TENNIS DE TABLE**

Madame SARRADIN, Adjoint déléguée aux sports et à l'e-sport expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville soutient les associations sportives qui concourent à développer l'image de la ville au niveau départemental, régional et national.

L'Association Castelnau-le-Lez Tennis de Table comptabilise 165 adhérents au cours de la saison sportive 2022-2023, dont 33% ont moins de 18 ans, devenant ainsi le deuxième club de l'Hérault, juste derrière le club de tennis de table de Montpellier.

Avec 16 équipes engagées dans les championnats jeunes, rassemblant tous les clubs de l'Hérault, l'association a été récompensée cette année en devenant le premier club du département en termes de participation mais également en termes de résultats : 8 des 30 places sur les podiums par catégorie d'âge ont été occupées par des équipes castelnaudaises.

Afin d'améliorer ses capacités de formation à destination notamment de la section jeunes, l'association a décidé de renouveler son matériel spécifique d'entraînement par l'acquisition d'un lanceur de balles ainsi que du matériel sportif adapté à cet investissement.

L'association sollicite la commune pour l'aider à soutenir financièrement cet investissement important.

Il est proposé au conseil municipal :

- De décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € au profit de l'association sportive Castelnau-le-Lez Tennis de Table.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 12 JUIN 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.